



# MRC de Bonaventure

51, rue Notre-Dame, Case 310  
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0

[info@mrcbonaventure.com](mailto:info@mrcbonaventure.com)

[www.mrcbonaventure.com](http://www.mrcbonaventure.com)

Tél. : 418 752-6601 Téléc. : 418 752-6657

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DE LA MRC DE BONAVENTURE

### Aux contribuables de la susdite MRC :

Un projet de Règlement portant le numéro 2018-08 modifiant le Règlement 2008-09 "Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure" a été adopté par la résolution numéro 2018-09-161 du Conseil de la MRC de Bonaventure, lors de l'assemblée régulière tenue le 12 septembre 2018 à Saint-Siméon.

Le projet de Règlement numéro 2018-08 a pour objet et conséquence d'autoriser, à l'intérieur de la plaine inondable de la Petite rivière Cascapédia, une dérogation visant à permettre l'agrandissement d'une résidence déjà existante.

Une assemblée publique de consultation tenue par le conseil d'administration de la MRC de Bonaventure et présidée par le préfet, monsieur Éric Dubé, aura lieu le **mercredi 17 octobre 2018, à 16h00, au siège social de la MRC de Bonaventure à New Carlisle** (51, rue Notre-Dame). À cette occasion, l'ensemble de la population et des organismes de la MRC de Bonaventure sont invités à venir se prononcer sur le projet de Règlement numéro 2018-08 modifiant le Règlement 2008-09 "Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure".

Copie du projet de Règlement numéro 2018-08 peut être consultée au siège social de la MRC de Bonaventure à New Carlisle et au bureau de chaque municipalité et ville dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Bonaventure.

Anne-Marie Flowers,  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière  
MRC de Bonaventure, le 25 septembre 2018